

VOTRE LICENCE 2020/2021

Bonjour chers adhérents et futurs adhérents

Comme chaque année, dès que l'exercice de votre Club se termine, c'est-à-dire au 31 août, nous devons penser à l'exercice suivant en proposant la nouvelle licence.

Cette licence est obligatoire pour :

- **Participer à la vie associative de votre Club** : réunion, information, assemblée générale et, si vous le souhaitez, être élu membre de notre comité directeur.
- **Pratiquer les nombreuses activités de votre Club**

Le montant de la licence 2020/2021 est de 28,50 €.

Cette année, avec le Covid19, nous n'avons pas pu vous offrir toutes les prestations auxquelles vous aviez droit, c'est pourquoi un avoir d'un trimestre, à valoir sur 2020/2021 a été accordé à tous ceux qui avaient pris des forfaits 2019/2020 pour les activités en salle et piscine.

Aujourd'hui, nous ne savons pas quand et dans quelles conditions reprendront les activités du club. Les mesures sanitaires du Gouvernement, les conseils de la FFRS, les mises à disposition des salles par les collectivités nous obligent à être très prudents dans l'organisation des activités.

Sur juillet et août nous avons pu reprendre certaines activités en extérieur en respectant les consignes sanitaires.

Nous allons à compter de septembre continuer à conserver ce lien entre nous avec les moyens mis à notre disposition par les collectivités et en respectant les consignes sanitaires en vigueur.

Votre prise de licence est donc indispensable pour l'exercice de vos activités en 2020/2021 mais également pour votre participation à la vie du CORS74, même si pour une période non connue à ce jour, l'activité pourra être réduite.

Les cotisations et l'assurance comprises dans votre licence 2020/2021 ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement si nous ne pouvons pas vous offrir l'activité ou les activités que vous souhaitez mais votre adhésion est indispensable au maintien de votre Club qui a plus de 30 ans d'existence.

Compte tenu des mesures sanitaires :

- les imprimés « licence 2020/2021 » seront disponibles sur le site du Club courant août
- les inscriptions : licence et activités se feront obligatoirement par courrier envoyé au siège du Club

Les forfaits annuels des activités feront l'objet d'un chèque par trimestre. Ces chèques ne seront remis en banque que si vous pouvez être inscrit (problème d'effectif) et si l'activité peut avoir lieu.

Le chèque de votre cotisation (28,50€) sera lui encaissé à partir du 1^{er} septembre.

Merci pour votre confiance, continuez à garder la forme et à bientôt

Michel LEMOINE, le 26/7/2020

Président du CORS74 avec l'engagement du CD